



2021 United Nations Decade
of Ocean Science
2030 for Sustainable Development

today 
we have

REGLEMENT DU CONCOURS

I LIVE BY THE SEA

INTERNATIONAL JEUNESSE PHOTO ET FILM 2024



REGLEMENT DU CONCOURS INTERNATIONAL JEUNESSE PHOTO ET FILM "I LIVE BY THE SEA" 2024

I. INFORMATION GENERALE :

1.1. Le concours est organisé par **Today We Have** en partenariat avec **Hellenic Centre for Marine Research**, **CretAquarium**, l'Institut d'Océanologie de l'Académie polonaise des Sciences (**IOPAN**), **Storware**, **EurOcean**, l'Institut scientifique pour la conservation de l'océan de l'université **Stony Brook University**, **le Centre Océanographique de Málaga**, le Centre National de la mer **Nausicaa**, **l'ONG Mare Nostrum**, **ACTeon Environment**, **Rostock Zoo**, **l'association pour la Science de Sopot**, **l'Aquarium de Gdynia**, **Slovak Eco Quality**, **The Marine Diaries**, le Centre pour le développement **UniGrowth**, **Marbefes** et le **Save the Baltic Sea**.

1.2. Ce concours s'adresse aux jeunes **de 5 à 21 ans**.

1.3. Les lauréats seront classés par catégorie d'âge :

- 5 à 12 ans,
- 13 à 15 ans,
- 16 à 18 ans,
- 19 à 21 ans.

1.4. Les productions (1 photo ou 1 film accompagnés d'un texte) doivent être envoyées avant le 6 mai 2024.

1.5. L'annonce des résultats est prévue le 8 Juin 2024 (journée mondiale des océans).

1.6. Exposition au CretAquarium : à partir du 1er juillet 2024

1.7. Les informations concernant le concours sont disponibles sur le site : <https://todaywehave.com/contest>

1.8. La langue du concours est l'anglais.

1.9. Ce règlement établit une base pour le Concours et donne des droits et responsabilités aux Candidat.e.s.

II. OBJECTIFS DU CONCOURS :

2.1. Le concours *I live by the Sea* est le prolongement d'un projet éducatif mené en Pologne en 2015-2016, suivi par une édition internationale en 2017. L'objectif est la diffusion et le partage de connaissances sur l'environnement marin, les thématiques de protection des océans et la mise en réseau de zones géographiques et des milieux marins variés.



REGLEMENT DU CONCOURS INTERNATIONAL JEUNESSE PHOTO ET FILM "I LIVE BY THE SEA" 2024

2.2. Ce Concours vise à impliquer des jeunes issus de contextes et d'environnements naturels et culturels divers pour partager leur vision des enjeux de l'océan de manière créative.

II. THEME DU CONCOURS :

3.1. Les candidats doivent envoyer **UNE photographie ou UNE vidéo** et un texte court. La photographie ou le film doivent aborder les questions maritimes, à l'échelle mondiale ou locale. Les productions peuvent se référer à des catégories générales telles que : paysages, espèces animales, sociétés humaines. Quelques exemples de thèmes possibles :

- Les risques et les catastrophes naturelles.
- Est-ce que je sais comment être respectueux des plages et de l'océan ?
- Les Aires Marines Protégées, une chance pour un océan en bonne santé.
- Comment s'adapter au changement climatique ?
- Devrais-je manger seulement du poisson issu de la pêche locale ?
- Nous sommes tous responsables de l'océan.

IV. ASPECTS TECHNIQUES :

4.1. Chaque participant soumet une candidature via le site du concours : <https://todaywehave.com/concours/>

4.2. Chaque participant doit envoyer une photographie ou une vidéo et un court texte explicatif. Le texte peut être une histoire, un reportage, une description, un plaidoyer à l'humanité, etc.

4.3. Toutes les photographies doivent être enregistrées en format JPG, minimum 1 MB sans excéder 10 MB. Nous vous remercions de ne pas ajouter de cadres autour des photos et d'éviter les collages. Si votre candidature est sélectionnée, vous pouvez être recontactés pour transmettre un document de meilleure qualité lors de l'exposition photo. Chaque texte compte maximum 250 mots (format Times New Roman, 11 pts, interligne simple). Chaque texte doit comporter un titre en lien avec la photographie, ainsi que les prénom/nom du candidat et son adresse.

today
we have





2021 United Nations Decade
2030 of Ocean Science
for Sustainable Development

REGLEMENT DU CONCOURS INTERNATIONAL JEUNESSE PHOTO ET FILM "I LIVE BY THE SEA" 2024

4.4. Les films peuvent être réalisés à partir de supports technologiques variés (caméscope, appareil photo, téléphone portable, etc.). Les formats d'enregistrement acceptés sont: avi, mpg, mp4 ou mov. Les films ne doivent pas excéder une durée de 3 minutes.

4.5. La photo est envoyée par le participant en déposant une candidature sur le site du concours : <https://todaywehave.com/concours/>. **Envoie un lien pour télécharger un fichier graphique (photo) envoyé par Wetransfer (<https://wetransfer.com/>) depuis votre adresse e-mail renseignée dans l'application à l'adresse suivante : office@todaywehave.com**

4.6. Les vidéos peuvent être enregistrées à l'aide de tout type d'appareil d'enregistrement (appareil photo, téléphone portable, etc.).

4.7. Le film est envoyé par le participant en déposant un dossier sur le site du concours : <https://todaywehave.com/concours/>. Il envoie un lien vers sa vidéo YouTube dans l'application. Comment faire?

Sur la page de la chaîne YouTube, appuyez sur le menu dans le coin supérieur droit (trois points). Sélectionnez Partager, puis copiez le lien que vous insérerez dans votre rapport.

4.7. Les vidéos ne peuvent pas durer plus de 3 minutes.

4.8. Les productions se font à minimum 2 personnes pour les photographies et jusqu'à 5 pour le film.

4.9. Les organisateurs du concours organisent la réunion d'un jury international pour sélectionner les meilleures productions.

V. PARTICIPATION AU CONCOURS :

5.1. La participation est libre et gratuite.

5.2. En participant au concours, vous reconnaissez et acceptez les règles du concours.

5.3. En soumettant votre production au concours, le/la candidat.e accepte le traitement de ses données dans le cadre du concours.

5.4. Les candidat.e.s acceptent que leurs productions soient publiées sur les pages des réseaux sociaux de l'organisateur du concours : site Internet Today We Have, Facebook, Instagram, YouTube à la fois pendant et après le concours.

5.5. Les candidat.e.s acceptent que leurs productions soient imprimées et affichées par les organisateurs, gratuitement, sans limitation de durée ni lieu.

today
we have



REGLEMENT DU CONCOURS INTERNATIONAL JEUNESSE PHOTO ET FILM "I LIVE BY THE SEA" 2024

VI. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 6.1. Les travaux sont réalisés par des enfants et jeunes de 5 à 21 ans.
- 6.2. Les candidatures peuvent être faites individuellement par les jeunes ou par l'intermédiaire de leurs représentants légaux (enseignants, parents, tuteurs légaux).
- 6.3. Dans le cas de travaux collaboratifs, les participants doivent appartenir à la même catégorie d'âge.

VII. CRITERES D'EVALUATION DES PRODUCTIONS :

- 7.1. Ce concours est un événement en une étape.
- 7.2. Un jury international évaluera la qualité des productions et du texte explicatif, en prenant en considération l'originalité et le mérite.

VIII. PRIX :

- 8.1. Les meilleures photos, vidéos et histoires seront présentées dans le cadre d'une exposition au Cretaquarium.
- 8.2. Les lauréats SEULS recevront un diplôme, qui sera envoyé à l'adresse mail indiqué dans le dossier de candidature.
- 8.3. Les décisions du jury ne peuvent pas faire l'objet d'un appel.

IX. ENVOI DES PRODUCTIONS :

- 9.1. Chaque soumission de candidature **DOIT** contenir une photographie ou une vidéo, avec un texte explicatif et le formulaire de candidature dûment complété.
- 9.2. Chaque candidature doit mentionner :
 - a) le nom et le prénom, l'âge et l'adresse du/ de la candidat.e (ou de son école ou autre institution), un numéro de téléphone et une adresse e-mail.
 - b) Titre de la production.

today
we have



REGLEMENT DU CONCOURS INTERNATIONAL JEUNESSE PHOTO ET FILM "I LIVE BY THE SEA" 2024

9.3. Les lauréats du concours s'engagent à ce que leur nom soit publié dans les documents de communication du concours et sur les sites Internet et réseaux sociaux de l'organisateur (Facebook, Instagram, YouTube) pendant et après le concours, lors de l'exposition finale et dans les expositions promouvant le concours dans le avenir.

X. ACCORDS FINAUX :

10.1. Par la présente, les candidat.e.s participant au concours déclarent que la photographie/vidéo et le texte sont leur travail original et qu'ils n'utilisent par la propriété intellectuelle légale d'une autre personne.

10.2. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables pour des photographies et des films n'étant par le travail original des candidats.

10.3. Les participant.e.s conservent la totalité de leur droit d'auteur et de propriété intellectuelle de leur production artistique. I Live by the Sea et les co-organisateurs du concours se portent garants de la mention de ces droits d'auteurs à chaque utilisation de la production artistique.

10.4. En transmettant votre formulaire de candidature et en rendant vos données personnelles accessibles à Today We Have, vous reconnaissez et consentez au traitement de vos données dans le cadre du concours I Live by the Sea, dans le respect des termes de la RGPD. Cela comprend tous les éléments explicités dans l'article IX paragraphe 9.3.

10.5. Pour toute question sur le concours, veuillez contacter les organisateurs à **office@todaywehave.com**.

today
we have

